

Le 16 mai 2022



NAO

Voici ce que nous avons obtenu aux termes des négociations :

- 70 € sur le salaire de base (clause de revoyure en fin d'année) ;
- Salaires avec 70 € d'augmentation (conversion en %) :
 - 1 600 € => 4,4 %
 - 2 000 € => 3,5 %
 - 2 500 € => 2,8 %
 - 3 000 € => 2,5%
 - Plus de 3 000 € => 2,3 %
- Lissage des dimanches (paiement des dimanches à 200 % hors roulement) ;
- Augmentation de l'ancienneté à 18 ans ;
- Accord sur les horaires variables pour le personnel de jour :
 - Matin : arrivée 8h-8h15
 - Après-midi : 13h-13h15
 - Départ : entre 16h15-16h45
- Uniformisation du paiement des HS à 150 % pour tout le personnel ;
- Accord sur la récupération des HS.

Lors des négociations nous avons échangé sur l'obtention de la prime Macron. La direction avait proposé d'attendre le résultat des élections et la reconduction ou pas de cette prime.

Leurs propositions : Si la prime est reconduite.

Compenser la prime de production du 1er trimestre avec le nouveau calcul de la prime d'intéressement par la prime Macron. A suivre...

Nous avons signé l'accord d'intéressement.

Rejoignez la nouvelle équipe CGT, pour cela rapprochez-vous de vos élus.